

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

L'exercice terminé le 31 mars 2021

État de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Catégorie	Poste	2021 (000 \$)	2020 (000 \$)
Actifs financiers	Encaisse	650	308
Actifs financiers	Placements (Note 3)	40 512	47 990
Actifs financiers	Comptes débiteurs	-	1
Actifs financiers	Total	41 162	48 299
Passif et excédent accumulé	Comptes créditeurs	1	6
Passif et excédent accumulé	Allocations provinciales remboursables (Note 4)	1 977	9 282
Passif et excédent accumulé	Total	1 978	9 288
Actifs financiers nets	Actifs financiers nets	39 184	39 011
Actifs non financiers	Frais de commissions reportés (Note 5)	2	31
Excédent accumulé	Excédent accumulé	39 186	39 042

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

État des résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Catégorie	Poste	2021 Budget (000 \$)	2021 Réels (000 \$)	2020 Réels (000 \$)
Revenus	Intérêts créditeurs	764	186	1 245
Revenus	Total	764	186	1 245
Charges (Note 6)	Amortisseme nt des frais de commissions reportés (Note 5)	29	29	115
Charges (Note 6)	Frais de gestion des placements (Note 3)	17	13	59
Charges (Note 6)	Total	46	42	174
Excédent des revenus sur les charges (Note 6)	Excédent des revenus sur les charges	718	144	1 071
Excédent accumulé au début de l'exercice	Excédent accumulé au début de l'exercice	39 042	39 042	37 971
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	Total	39 760	39 186	39 042

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif financier net pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Catégorie	2021 Budget (000 \$)	2021 Réels (000 \$)	2020 Réels (000 \$)
Excédent des revenus sur les charges	718	144	1 071
Amortissements des frais de commissions reportés	29	29	115
Augmentation des actifs financiers nets	747	173	1 186
Actifs financiers nets au début de l'exercice	39 011	39 011	37 825
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	39 758	39 184	39 011

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

Catégorie	Poste	2021 (000 \$)	2020 (000 \$)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Intérêts reçus	219	657
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Frais de gestion des placements payés	(17)	(103)
Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Total	202	554
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Allocations provinciales remboursées	(7 305)	(79 962)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Total	(7 305)	(79 962)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Placements arrivés à échéance	160 982	221 233
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Placements achetés	(153 537)	(142 828)
Encaisse générée par les activités de placement et de financement (ou utilisée dans le cadre de ces activités)	Total	7 445	78 405
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	342	(1 003)
Encaisse au début de l'exercice	Encaisse au début de l'exercice	308	1 311
Encaisse à la fin de l'exercice	Encaisse à la fin de l'exercice	650	308

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers 31 mars 2021

Nature et avenir de la Société

La Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFI) a été constituée le 30 avril 1999 à titre de société sans capital-actions en vertu du Règlement de l'Ontario 279/99 pris en application de la Loi sur les sociétés de développement.

La Société a été établie afin de participer au Programme d'immigration des investisseurs (PII) du gouvernement fédéral. Dans le cadre du PII, chaque province participante a créé un organisme chargé de recevoir et d'investir les sommes des investisseurs immigrants pour créer ou préserver des emplois au Canada et favoriser le développement d'une économie forte et viable. En retour, chaque province participante garantit aux investisseurs immigrants que leur placement leur sera remboursé sans intérêt au terme de cinq ans.

Le budget fédéral de 2014 annonçait la fin du PII et l'engagement de traiter les demandes reçues avant le 11 février 2014. En juillet 2017, l'Ontario a reçu l'autorisation de suspendre la réception de fonds du gouvernement fédéral. Par conséquent, la Société poursuivra ses activités jusqu'à la fin de l'exercice 2022-2023 pour s'acquitter de ses obligations aux termes du PII.

Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été rédigés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Comptabilisation des revenus

Les intérêts courus sont comptabilisés comme des gains, et les montants à recevoir sont inclus dans la valeur comptable des placements.

Instruments financiers

Un instrument financier est un actif ou un passif qui sera ultimement réglé en trésorerie. Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- L'encaisse, les débiteurs et les créditeurs sont comptabilisés au coût, ce qui correspond plus ou moins à leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments.
- Les placements sont d'abord comptabilisés au coût, auquel s'ajoutent les intérêts courus à ce jour.
- Les allocations provinciales remboursables sont d'abord comptabilisées au montant réel reçu et ne sont pas révisées avant d'être acquittées, étant donné que la dette ne porte pas intérêt. Elles n'ont pas été actualisées pour tenir compte de leur juste valeur.

La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés.

Frais de commissions reportés

Les commissions versées aux intermédiaires qui présentent de nouveaux investisseurs immigrants sont reportées et amorties selon la méthode de l'amortissement constant au cours de la période de l'allocation provinciale remboursable à partir de l'exercice où l'allocation est reçue. Si la demande de résidence permanente est retirée par l'investisseur immigrant ou refusée par le gouvernement fédéral, la Société recouvre la commission au cours de l'année où cela se produit. Les charges reportées représentent le solde non amorti des commissions.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. Les éléments nécessitant l'utilisation d'estimations importantes comprennent la période d'amortissement des commissions reportées.

Placements

Avant février 2011, la Société investissait la totalité de ses allocations dans des titres à revenu fixe émis par la province de l'Ontario et arrivant à échéance dans un délai de cinq ans ou moins. En règle générale, elle achetait des obligations à taux fixe pour faire concorder les dates d'échéance avec le calendrier de remboursement des allocations provinciales présenté à la note

4. Pour l'exercice 2021, ces titres à revenu fixe affichaient un rendement moyen pondéré de 1,44 % (1,64 % en 2020).

L'excédent après remboursements est placé dans des bons du Trésor à court terme renouvelables après 90 jours et portant intérêt à un taux nominal. À échéance, les bons du Trésor sont également renouvelés à court terme pour des périodes de 90 jours, sauf si la Société a besoin de ces fonds. Pour l'exercice 2021, ces bons du Trésor avaient un rendement moyen pondéré de 0,37 % par année (1,76 % en 2020).

La totalité du portefeuille de placement est gérée par l'Office ontarien de financement (OOF), société apparentée, conformément aux conditions énoncées dans une entente conclue entre l'OOF, la Société et la province. En contrepartie de ses services, l'OOF reçoit des honoraires de gestion des placements correspondant à 0,2 % de la moyenne de la valeur nominale des placements en cours durant l'année.

Le solde des placements, qui comprend les intérêts courus, est réparti comme suit :

Catégorie	31 mars 2021 Coût (000 \$)	31 mars 2021 Marché (000 \$)	31 mars 2020 Coût (000 \$)	31 mars 2020 Marché (000 \$)
Obligations à revenu fixe	2 105	1 989	9 675	9 723
Bons du Trésor	38 407	38 405	38 315	38 342
Total	40 512	40 394	47 990	48 065

Les fonds de la Société sont placés dans des titres à revenu fixe pour des périodes de cinq ans de façon à faire coïncider leur date d'échéance avec celle des allocations provinciales remboursables. Les placements restants arriveront tous à échéance au cours des deux prochaines années.

De l'avis de la direction, la Société n'est pas exposée à des risques de devises ou de crédit importants puisque tous ses placements sont effectués auprès d'apparentés qui sont financés par la province et qu'aucun de ces placements n'est libellé en devises étrangères. Les risques découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les placements sont minimes étant donné que les placements sont maintenus pour une période restante de deux ans ou moins.

Allocations provinciales remboursables

Conformément aux conditions énoncées dans des ententes conclues en juin 1999 et en juin 2011 entre le ministre fédéral de la Citoyenneté et de l'Immigration et la Société, cette dernière contracte des obligations à long terme à l'égard des fonds reçus dans le cadre du Programme d'immigration des investisseurs fédéral. L'entente prévoit que le ministre fédéral, à titre de mandataire de la Société, reçoit des fonds des investisseurs immigrants et transfère à la Société la part des fonds revenant à l'Ontario (allocation provinciale). La Société rembourse toutes les allocations provinciales reçues sans intérêt à la fin de la période d'allocation, soit cinq ans après la date de réception.

La province garantit le remboursement des allocations provinciales lorsqu'elles sont exigibles. Voici le calendrier de remboursement des allocations provinciales :

Catégorie	(000 \$)
Exigible au cours de l'exercice 2022	1 816
Exigible au cours de l'exercice 2023	161
Total	1 977

La demande de résidence permanente d'un investisseur peut être retirée par l'investisseur ou refusée par le gouvernement fédéral. En raison de la fin du PII, la dernière demande a été traitée en juillet 2017.

Frais de commissions reportés

Les commissions reportées se composent comme suit :

Catégorie	2021 (000 \$)	2020 (000 \$)
Solde au début de l'exercice	31	146
Amortissement	(29)	(115)
Solde à la fin de l'exercice	2	31

Services de soutien administratif

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce offrent gratuitement un soutien opérationnel, des services de gestion stratégique et d'autres soutiens administratifs, y compris des services d'aménagement des locaux, financiers, juridiques et de ressources humaines.